

CHARTRE DE L'ARBITRAGE

CLUBS PRO

- ◆ Respect de la charte Fédérale
- ◆ 6 arbitres en TOP 14
- ◆ 5 arbitres en PRO D2
- ◆ 15 000 € par arbitre manquant

FEDERALE 1

- ◆ Respect de la charte Fédérale
- ◆ 3 arbitres
- ◆ 2 points de moins par arbitre manquant
- ◆ 1500 € par arbitre manquant

FEDERALE 2

- ◆ Respect de la charte Fédérale
- ◆ 2 arbitres
- ◆ 2 points de moins par arbitre manquant
- ◆ 1000 € par arbitre manquant

FEDERALE 3

- ◆ Respect de la charte Fédérale
- ◆ 2 arbitres
- ◆ 2 points de moins par arbitre manquant
- ◆ 500 € par arbitre manquant

HONNEUR

- ◆ **Charte Territoriale inchangée**
 - ◆ 1 arbitre actif formé au club (arbitre ayant satisfait à l'examen d'arbitre stagiaire avant fin Janvier)
 - ◆ Si le club ne répond pas à cette obligation, il ne sera pas maintenu, ni qualifié en fin de saison
 - ◆ Pas de sanction financière

Promotion d'honneur, 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Série

◆ Charte

- ◆ 1 arbitre
- ◆ 2 points de moins si pas d'arbitre
- ◆ 2 points de plus si nombre supérieur
- ◆ Pas de sanction financière